

# Formulaire création d'un club au Centre de la Lande

Le Centre de la Lande «Centre Social et Socioculturel» se donne pour objet d'assurer l'animation globale et la coordination d'actions sociales, éducatives et socioculturelles.

Il intervient sur toute la commune au service de tous les habitants sans discrimination, dans un esprit de développement de la citoyenneté et de toutes ses formes d'expressions collectives et associatives.

Il favorise toutes initiatives en ce sens tendant à favoriser et à développer la pratique d'activités sociales, de loisirs culturels et éducatifs.

Le Centre de la Lande est ouvert à tous à titre individuel ou collectif. Il ne retient aucun critère d'âge, de genre, de culture, de statut social et de lieu de résidence.

Il est respectueux des convictions personnelles et ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

Il prône et applique des valeurs de respect, de dignité humaine, de laïcité, neutralité, mixité et solidarité.

Le projet porté par le CDL vise le développement du pouvoir d'agir des habitants en s'appuyant sur une large dynamique partenariale.

## QU'EST QU'UN CLUB AU CENTRE DE LA LANDE ?

Les clubs sont des activités initiées et animées par des habitants bénévoles.

**Leur création permet de bénéficier de plusieurs soutiens du Centre de la Lande :**

- la couverture assurantielle et bancaire de l'association,
- le suivi comptable de l'activité par la comptable du CDL,
- l'accompagnement du CDL pour la communication, la réservation de salles et l'accès au matériel, notamment le copieur.
- la mise à disposition d'une boîte aux lettres

Les participants aux clubs doivent être adhérents du Centre de la Lande. À ce titre, ils s'acquittent de l'adhésion annuelle à l'association. Le club peut également fixer une cotisation complémentaire afin de couvrir ses frais de fonctionnement.

Un club ne peut employer ni prestataire à l'année ni salarié pour animer ses séances.

**La création d'un club est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.**

L'ADHÉSION COURT SUR L'ANNÉE SCOLAIRE  
ADHESION CDL + FRAIS DE CDL + COTISATION CLUB

**CLUB :**

## **ENGAGEMENT**

Le Centre de la Lande et les clubs s'engagent à favoriser leur coopération par tout moyen, notamment lors de temps forts, événements ou dispositifs spécifiques.

La salariée référente des clubs est Sylvie Trotoux-Hallier.

En ce qui concerne la communication, la réservation de salle, etc, il est indispensable de prendre rendez-vous avec elle.

**Collaboration à prévoir avec le Centre de la Lande (activités mutualisables, proposition d'animations au service des bénéficiaires du Centre de la Lande).**

**Objet du club :**

**Montant de la cotisation annuelle servant au fonctionnement du club :**

### **Référente du Club**

Nom, prénom, téléphone et mail)

### **Mise en œuvre :**

Lieu ou salle identifiée

Jours souhaités (faire plusieurs propositions)

Etablie en 2 exemplaires, à Saint-Jacques de la Lande, le .....

Pour le Centre de la Lande

Le Président

Le club reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement associatif du Centre de la Lande et s'engage à les faire appliquer.

**Date et signature du référent**